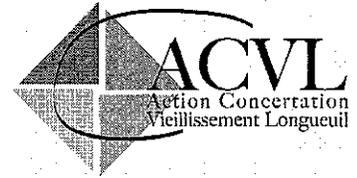


Le 30 octobre 2013



Commission de la santé et des services sociaux
Consultation sur le Livre blanc sur l'assurance autonomie
Secrétaire Mathew Lagacé
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

CSSS – 061M
C.P. – Livre blanc
L'autonomie
pour tous

Objet : Consultation assurance autonomie

La table de concertation Action Concertation Vieillesse Longueuil (ACVL) est un regroupement de 21 organismes du territoire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui ont une préoccupation pour l'amélioration des conditions de vie des aînés et cela depuis le début des années 90. Par la présente, les membres de l'ACVL désirent faire part de leurs préoccupations face à l'implantation d'une assurance autonomie pour les personnes aînées.

Dans le Livre blanc, nous constatons l'intention d'offrir le choix aux personnes aînées de demeurer chez elles en recevant des services de soutien à domicile pour les y aider. C'est en faisant des liens entre notre connaissance du quotidien de ces personnes et l'implantation du programme d'assurance autonomie que nous demeurons inquiets des impacts possiblement négatifs pour ces dernières si on ne s'assure pas de mettre en place les mesures adéquates pour sa réalisation.

Malheureusement, lorsque la maladie apparaît, de nombreuses personnes aînées se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de leurs besoins qui s'intensifient pour les services de santé et de services sociaux, plus particulièrement pour les services de soutien à domicile. Parfois, lorsque ces services ne conviennent plus, l'accès à des ressources en hébergement devient nécessaire.

Afin de s'assurer que les personnes aînées aient un véritable choix, il ne faut pas que leur qualité de vie à domicile dépende de leur niveau socio-économique ou de la présence à domicile d'un aidant. Nous ne pourrions pas plus parler d'un véritable choix de vivre à domicile si, de toute façon, l'accès à l'hébergement en CHSLD public est encore plus réduit.

Les Longueillois de 65 ans et plus n'échappent pas à certaines observations faites dans plusieurs régions du Québec. Ils sont donc en grande majorité des femmes vivant seules et ayant de faibles revenus. L'accès à des logements sociaux est très limité et encore plus pour des logements situés dans des édifices dotés d'ascenseur, élément pourtant essentiel pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.

Les aidants sont également en majorité des femmes et elles ont aussi besoin que l'on tienne compte de leur réalité. Lorsqu'elles envisagent de quitter leur emploi pour s'occuper d'un proche, c'est souvent parce que cette personne ne peut plus être seule à la maison. Les services de soutien à domicile pourront-ils être suffisants pour assurer la totalité des services requis ou continuerons-nous de considérer l'aidante comme une dispensatrice de services qui permet de limiter l'accès à l'hébergement dans un but d'économie pour le coût des services?

Pour bien illustrer les préoccupations des membres de l'ACVL, voici ce que nous croyons qui devrait être fait afin de respecter les principes sur lesquels repose l'introduction de l'assurance autonomie et ce, afin de répondre aux besoins des aînés.

L'universalité : pour assurer l'universalité de l'assurance autonomie, nous croyons qu'il est primordial d'en assurer la gratuité pour tous, selon les mêmes principes que le régime de santé publique.

La solidarité : les services de santé et les services sociaux doivent faire partie du filet social des Québécoise et Québécois financé par les impôts des individus et des entreprises. La tarification développe un risque élevé de détérioration des conditions de vie des aînés car plusieurs renonceraient aux services faute de revenus suffisants.

L'accessibilité : pour assurer l'accessibilité des ressources, il sera primordial d'assurer le financement adéquat des CSSS et des entreprises d'économie sociale en aide à domicile qui offrent actuellement des services d'aide aux aînés. Il faut que leurs employés reçoivent une formation en continu et que leurs conditions de travail permettent qu'ils demeurent stables dans leur emploi. Il faudra également s'assurer que même les aînés les plus isolés soient informés des services auxquels ils ont droit. Il sera nécessaire de mettre en place le nombre de gestionnaires de cas nécessaire pour s'assurer que les aînés reçoivent toute l'aide dont ils ont besoin sans qu'ils aient à trouver et à gérer plusieurs dispensateurs de services. L'accessibilité doit être pour des services de qualité, disponibles en quantité suffisante et dispensés par un personnel stable et bien formé.

En dernier recours, il est parfois nécessaire d'envisager un hébergement, ainsi on ne doit pas limiter davantage l'accès aux CHSLD publics.

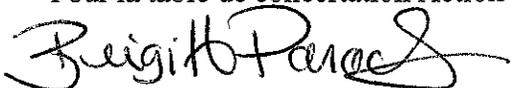
L'individualisation : afin d'être en mesure de considérer les besoins de chaque aîné en fonction de l'environnement dans lequel il vit, il est nécessaire qu'une analyse précise et continue soit faite par un professionnel de la santé et des services sociaux soutenu par une équipe multidisciplinaire. Souvent, lorsque les services sont dispensés par des ressources privées, il peut y avoir une perte importante d'information sur l'évolution de l'état de santé de la personne aînée qui elle peut avoir comme conséquence de retarder l'ajustement adéquat de ses soins et services.

L'équité : afin que tous puissent avoir accès aux ressources dont ils ont besoin, il faut que l'équité soit assurée entre les différentes régions du Québec. L'offre de services doit être la même dans toutes les régions et rendue possible grâce à un financement adéquat.

La gestion publique : afin d'assurer une cohésion entre les besoins, les services reçus et l'évolution de l'état de santé des aînés, l'État doit demeurer seul responsable de l'évaluation de la qualité des services offerts par toutes les entreprises pouvant dispenser des services.

Voici donc les éléments que les membres de l'ACVL considèrent essentiels pour assurer la réussite de la mise en place des différentes mesures que comportera l'assurance autonomie.

Pour la table de concertation Action concertation vieillissement Longueuil



Brigitte Paradis

Directrice générale du Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil

330 rue Lamarre, bureau 122

Longueuil (Québec) J4J 0A1

450 677-6677